PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mercredi 8 janvier 2025**

☒ Libre ☐ Interne à la LFP ☐ Interne au service☐ Confidentiel

Réunion du	08/01/2025 à 11h00 En visioconférence Teams
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative	MM. Jean-Pierre CAILLOT, Damien COMOLLI, Bernard JOANNIN, Olivier LETANG, Pablo LONGORIA, Jean-Pierre RIVERE, Juan SARTORI, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Marc KELLER, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, David TERRIER, Jacky BONNEVAY.
Présents avec voix consultative	Mme Lola PIERRES MM. Philippe DIALLO, Olivier LAMARRE, Eric ROLLAND, Arnaud ROUGER
Excusés	MM. Nasser AL-KHELAIFI, Karl OLIVE (*représenté par Vincent LABRUNE*)
Assistent	Mme Stéphanie BOURDAIS MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Julien GILLET, Benjamin MOREL, Benjamin VIARD

1. Addendum aux guides de répartition des droits audiovisuels

Arnaud ROUGER informe les membres du Conseil d'administration de la nécessité d'adopter aujourd'hui les règles de répartition concernant l'utilisation de l'économie qui pourrait être réalisée sur les frais d'arbitrage de la saison 2024/2025 en raison de la prise en charge de cette charge par la FFF, à hauteur de 10M€.

Il poursuit en indiquant que cette économie sur les charges de la LFP augmente donc mécaniquement le montant des droits audiovisuels à répartir et que les règles habituelles de répartition pourraient naturellement s'appliquer.

Néanmoins, au regard de son caractère exceptionnel, le Collège de Ligue 1 réuni la veille, le 7 janvier 2025, propose que les 8,5M€ qui reviennent à la Ligue 1 (et 1,5M€ pour la Ligue 2) soient partagés à parts égales entre les 18 clubs de Ligue 1. Cette répartition permettrait, de plus, d'être versée dès la confirmation officielle par la Fédération du versement de cette réduction de charge.

Bernard JOANNIN indique, compte tenu du caractère exceptionnel de l'économie de charges, qu'il soumettra un dispositif similaire de répartition à parts égales au Collège de Ligue 2 qu'il n'a malheureusement pas eu le temps de consulter en amont du CA.

Le Collège,

Adopte à l'unanimité, et à titre exceptionnel pour la saison 2024/2025, l'addendum aux guides de répartition ci-annexé des droits audiovisuels Ligue 1 (en application de la proposition du Collège de Ligue 1 du 7 janvier 2025) et Ligue 2 (sous réserve de l'avis du Collège de Ligue 2 qui doit se tenir le 14 janvier 2025).

2. Composition du Bureau de la LFP

Le Conseil,

Prend note de la modification statutaire et de la nécessité pour les représentants des clubs de Ligue 1 au Conseil d'administration de désigner 3 membres supplémentaires dont au moins un club figurant parmi les 5 premiers au classement UEFA (cette désignation est ensuite intervenue avec Nasser AL-KHELAIFI, Olivier LETANG et Jean-Pierre RIVERE).

3. Désignation de deux membres pour le Conseil de surveillance de la FFF

Le Conseil,

En application des critères imposés par les statuts de la FFF aux articles 28 et 29,

Procède à la désignation de Natacha CHICOT et Jean-Pierre LOUVEL au Conseil de surveillance de la FFF.

4. Désignation de deux membres pour le Conseil national d'éthique et de déontologie de la FFF

Arnaud ROUGER présente le contour des missions du Conseil national d'éthique et de déontologie de la FFF et propose quelques candidats potentiels qui pourraient être sollicités en cas d'accord du Conseil d'administration.

Lola PIERRES complète la liste des personnes qui pourraient être sollicitées en précisant que même, s'il n'y a pas de règle spécifique comme cela est le cas pour le Conseil de surveillance, une candidature féminine serait la bienvenue.

Le Conseil,

Propose à la FFF la candidature de Frédéric de SAINT SERNIN et prend note qu'il restera un membre complémentaire à proposer lors d'une prochaine réunion.

5. Composition de la Commission des finances de la LFP

Arnaud ROUGER rappelle que, lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 décembre 2024, la Commission des finances restait à compléter.

Après un large débat sur la composition et les membres de la Commission des finances,

Le Conseil,

Enregistre la candidature de Benoit LE SECH en complément des membres déjà désignés le 5 décembre 2024,

Prend note que les Présidents des Collèges de Ligue 1 et de Ligue 2 seront invités à participer aux travaux de la Commission des finances s'ils le souhaitent.

6. Campagne de lutte contre le piratage

Benjamin MOREL et Jérôme CAZADIEU présentent les 4 points à retenir de l'étude Ipsos menée du 28 octobre au 8 novembre 2024 auprès de 2 970 personnes intéressées par le sport :

1) La ligue 1 est la compétition de football la plus piratée, devant la Champion's league ; mais le piratage concerne l'ensemble des diffuseurs (DAZN, beIN, Canal +) et l'ensemble des compétitions qui ne sont pas loin derrière la Ligue 1 et la Champion's League
2) 37 % des personnes ayant regardé la Ligue 1 en 2024-25 l'ont fait de manière illégale ;
3) 27 % des personnes qui regardent illégalement la Ligue 1 ont commencé à le faire depuis cette saison ;
4) 55 % des téléspectateurs du match OM - PSG (J9) l'ont regardé via des sources illégales.

Jérôme CAZADIEU poursuit en expliquant que l'étude Ipsos met en lumière la nécessité d'une prise de parole contre le piratage et qu'il est indispensable d'associer les diffuseurs au projet de campagne. Dans ce cadre, une pré-sélection de pistes créatives a été testées avec Ipsos auprès de groupes de fans de football.
Il ressort qu'une campagne de sensibilisation devrait être surtout portée par les clubs plutôt que par les instances ou les diffuseurs, autour d'un message transparent, collectif et positif qui s'appuierait sur :

1) une nécessité que les clubs prennent la parole ;
2) une transparence / écoute demandée ;
3) une vision collective à privilégier ;
4) un message positif plutôt que punitif.

Benjamin MOREL et Jérôme CAZADIEU concluent leur intervention en présentant le message de la campagne avec des visuels associés qui pourraient ensuite être déclinés pour chacun des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2.

Vincent LABRUNE insiste sur l'impérieuse nécessité que les clubs relaient cette campagne auprès de leur public via les outils de communication dont ils disposent.

Un large échange de vues intervient ensuite au cours duquel les membres du Conseil d'Administration affirment leur plein soutien à la démarche proposée.

7. Planning des instances de la LFP

Le Conseil,

Prend note le calendrier des instances suivant :

Conseil d'administration

- Le 27 février 2025 matin
- Le 23 avril 2025 matin
- Le 5 juin 2025 matin

Bureau :

Le dernier mardi de chaque mois à 17h en visioconférence ou présentiel

- Soit les 28/1, 25/2, 25/3, 29/4, 27/5 et 24/6

Assemblée générale :

- Le jeudi 5 juin 2025 après-midi à Paris au siège de la LFP en visio ou présentiel.

8. Erratum Composition de la Commission sociale (PV du 5 décembre 2024)

Il manque Jean-Louis BELOT en tant que membre de la Commission Sociale et d'Entraide.

Vincent LABRUNE
Président